

## **Configuration urbaine et fonctionnement communal du village de Massieu**

La commune de **Massieu** présente une configuration urbaine marquée par une séparation nette entre **le centre-bourg et les hameaux du sud**, principalement en raison de la présence de la **RD82**, un axe départemental structurant qui traverse la commune et joue un rôle majeur dans son organisation.

### **1. Une commune structurée autour d'un centre-bourg**

Le **bourg de Massieu** constitue le cœur administratif de la commune et concentre les principaux équipements publics, tels que :

- La **mairie**, située dans une ancienne maison de maître.
- L'**école**, qui accueille les élèves de deux communes (Massieu, St Sulpice des Rivoires)
- La **salle polyvalente**, utilisée pour diverses activités et événements.
- Le **parc de la Murgière**, un espace vert d'importance de 4 hectares.

Le centre-bourg est bordé au sud par la **RD82**, qui marque une limite physique et fonctionnelle entre les quartiers du nord et les hameaux du sud.

### **2. La RD82 : une barrière entre le nord et les hameaux du sud**

La **RD82** constitue l'axe principal de circulation reliant les communes de la Valdaine et traversant Massieu d'est en ouest. Elle sépare **le centre-bourg et les zones urbanisées du nord des hameaux situés au sud**. Cette coupure engendre plusieurs problématiques :

- Une **desserte compliquée** pour les habitants des hameaux du sud, qui doivent traverser cet axe routier pour accéder aux équipements du centre-bourg.
- Un risque important pour **la sécurité des déplacements doux**, en particulier pour les usagers vulnérables : enfants scolarisés, piétons, cyclistes et usagers des transports collectifs.
- La présence d'un **arrêt de bus unique** desservant les deux sens de circulation, positionné en cœur de bourg, oblige les usagers à **traverser la RD de manière répétée**, en l'absence d'aménagements sécurisés.
- Une **dynamique de développement freinée**, car les dents creuses restantes à urbaniser du PLU sont à proximité directe de la RD.

### **3. Les hameaux du sud : un secteur résidentiel en développement**

Au sud de la RD82, plusieurs hameaux constituent une part importante de l'habitat communal.

Ces hameaux regroupent :

- **444 habitants**, soit **53,75 % de la population totale**.
- Une proportion importante de **familles avec enfants**, avec **81 jeunes de moins de 18 ans**, soit **45,76 % des habitants du secteur**.

Ces chiffres montrent que le sud de la commune est un espace **résidentiel dynamique**, mais relativement isolé des infrastructures du centre-bourg.

#### **4. Une nécessité d'aménagements pour mieux relier le nord et le sud**

Face à cette séparation structurelle, plusieurs **enjeux d'aménagement** émergent :

- **Sécuriser les traversées de la RD82** pour améliorer la connexion entre les hameaux du sud et le centre.
- **Créer des aménagements pour les mobilités douces**, tels que des passages piétons sécurisés ou des pistes cyclables.
- **Revoir les infrastructures de transport public**, en améliorant l'accessibilité des bus et le passage dans la rue du Bourg fortement engorgé par le stationnement des riverains.

⇒ La **configuration urbaine de Massieu** est marquée par une séparation physique entre le centre-bourg et les hameaux du sud, due à la présence de la **RD82**. Cette situation engendre des défis en matière de **mobilité et de sécurité**, notamment pour les familles et les enfants résidant dans les hameaux sud.

## **Analyse des chiffres de dangerosité liés à la vitesse excessive sur la RD82**

Après avoir mis en évidence la configuration de Massieu et la séparation nette entre le **centre-bourg et les hameaux du sud** par la **RD82**, il est essentiel d'analyser l'impact de la circulation routière sur la sécurité des habitants. Les **données de comptage du trafic de 2024** révèlent une situation préoccupante, justifiant pleinement la nécessité de dispositifs de ralentissement sur cet axe.

### **1. Vitesse excessive et dépassements dangereux**

Les **statistiques de trafic relevées sur la RD82 en 2024** montrent des **excès de vitesse fréquents et alarmants**, grâce au radar pédagogique situé juste avant le carrefour du cimetière dans le sens Chirens - St Geoire

- **Vitesse moyenne observée** : Entre **64 et 67 km/h**
- **Proportion de véhicules roulant entre 70 et 90 km/h** : De **35 % à 47 %**, selon les périodes et les tronçons analysés.
- **Proportion de véhicules roulant à plus de 90 km/h** : De **3,5 % à 4,5 %**, ce qui représente un **risque majeur en cas d'accident**.
- **Vitesses maximales enregistrées** : Allant de **140 km/h à 190 km/h**, ce qui est totalement incompatible avec un axe bordé de zones habitées et d'un ancien passage piétons.

Ces chiffres démontrent une **vitesse excessive chronique**, mettant en danger les riverains et compliquant la traversée de la RD82 pour les habitants des hameaux du sud.

### **2. Une circulation intense sur un axe structurant**

La RD82 est une **route à fort trafic** :

- **Nombre de véhicules enregistrés sur certaines périodes** :
  - **Mars - Avril 2024** : Plus de **20 000 véhicules** comptabilisés sur plusieurs jours.
  - **Juillet 2024** : Jusqu'à **23 474 véhicules** en circulation sur un seul tronçon.
- Cette circulation dense, combinée aux excès de vitesse, renforce le **sentiment de danger pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes souhaitant s'engager sur la RD82 depuis les hameaux**.

### **3. Une menace directe pour les habitants et les enfants**

Les chiffres de vitesse doivent être analysés à la lumière de la **population locale exposée** :

- **Habitants des hameaux du sud** : **444 personnes**, soit **53,75 % de la population totale de la commune**.
- **Nombre d'enfants exposés (moins de 18 ans)** : **81 jeunes**, représentant **45,76 % de la population des hameaux**.
- **Présence d'élèves de collège et lycée** : 39 jeunes, soit près de **50 % des adolescents du secteur**.

Ces données confirment un **risque élevé** pour les familles et les enfants, qui doivent traverser ou longer la RD82 pour se rendre à l'école ou aux équipements du centre-bourg.

#### 4. Un contexte justifiant des aménagements de sécurité

Face à ces constats, des mesures doivent être mises en place pour :

- Réduire la **vitesse des véhicules** grâce à des aménagements adaptés.
- Sécuriser les **traversées piétonnes** dans les zones les plus exposées.
- Favoriser les **mobilités douces** en créant des cheminements protégés et des accès sécurisés.

#### ⇒ Une sortie à 180° avec visibilité parfaite : un aménagement justifié et sécurisant

Dans ce contexte de dangerosité avérée, la création d'une sortie supplémentaire, orientée à 180° et dotée d'une visibilité optimale, constitue non seulement une réponse fonctionnelle aux besoins de desserte de l'OAP, mais aussi un levier de régulation de la vitesse. En effet, selon les analyses menées par les associations de sécurité routière, les aménagements qui perturbent la linéarité du tracé ou introduisent des éléments de complexité visuelle (sorties, intersections, variations de gabarit) sont reconnus pour induire une réduction significative des vitesses pratiquées.

Loin de représenter un facteur aggravant, une sortie clairement visible, en cohérence avec son environnement, agit comme un signal de vigilance pour les automobilistes et participe ainsi à la modération des comportements routiers. En intégrant cette sortie dans une logique d'aménagement global visant à sécuriser les traversées et à reconnecter le centre-bourg aux hameaux du sud, la commune apporte une réponse cohérente, adaptée et fondée sur les bonnes pratiques en matière de sécurité routière.